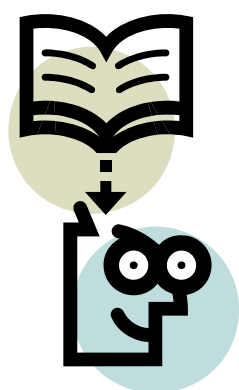


LES ACCUEILS COLLECTIFS

DE MINEURS A QUETIGNY

PROJET EDUCATIF

ANNEE 2013 /2014



PROJET EDUCATIF



PERISCOLAIRE – PERI-EDUCATIF ET EXTRASCOLAIRE

« Différents types d'accueil temporaire »

Préambule

L'impératif social de garde est le premier vecteur de l'existence des différents temps d'accueil périscolaire. Ces temps de vie de l'enfant sont l'occasion de créer des moments conviviaux, faire l'apprentissage de la vie sociale et d'avoir un dessein éducatif commun avec tous les partenaires, dont le principal sont les parents. Le service périscolaire est donc un outil social au service de l'éducation et qui doit structurer les enfants et faciliter leur intégration à la vie collective.

OBJECTIFS

- ❑ Concilier les besoins des enfants et les contraintes horaires des parents
- ❑ Etre un espace de temps libres, de loisirs et éducatif
- ❑ Etre un espace de prévention et de socialisation
- ❑ Permettre la prise d'initiative, la découverte des autres et la découverte de différent environnement.

Le personnel

Le bureau des Services périscolaires se situe au 6 rue des marronniers 21800 QUETIGNY.

Le bureau est composé de 5 postes dont 2 agents administratifs ; 2 directeurs dont 1 a le grade d'animateur territorial et 1 possède le BPJEPS et 1 responsable de service (au grade d'Attaché et BAFD).

6 animateurs permanents titulaires du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) dont 1 possède le BAFD et 2 ont le BAFD en cours. Pour la direction des 2 accueils : Chaque directeur est positionné sur un secteur : Aiguisons/Cèdres et Huches François-Mitterrand le directeur. Lors de chaque période de vacances nous embauchons des vacataires titulaires du BAFA ou stagiaires pratiques voire quelques non-BAFA ainsi que des Brevets d'Etat ou CAP petite enfance (sur l'année cela fait environ une soixantaine de personnes). Une trentaine d'animateurs vacataires ou d'enseignants sont embauchés en particulier pour la pause méridienne. Quinze agents travaillent sur les offices de la restauration.

LE PERISCOLAIRE : Un concept d'accueil éducatif de proximité

Un temps de transition entre la famille et l'école : accueil du matin, interclasse du midi, accueil péri-éducatif et accueil du soir.

Une coordination à travers le tandem enseignant/animateur

Ce temps se différencie de l'extrascolaire par sa facette de complémentarité avec le temps scolaire à travers la gestion des locaux et la sécurité des enfants. De ce fait, il semble judicieux de créer les synergies afin d'assurer un cadre et une cohérence autour des enfants. Cette complémentarité nécessaire doit se manifester par une bonne articulation entre les différentes logiques professionnelles dans le respect des compétences respectives.

A noter que pour la pause méridienne, la commune compte actuellement 5 groupes scolaires

disposant chacun de son propre restaurant. Le principe adopté est la liaison froide. Il s'agit de repas livrés chaque matin par camion frigorifique et remis en température sur place.

Un encadrement de référence

Les services périscolaires et extrascolaires répondent à des besoins locaux et spécifiques. Il est professionnalisé de part l'emploi d'animateurs permanents que les enfants retrouvent à différents moments de la journée, ce qui permet d'accroître la relation de confiance entre les parents et les animateurs.

Une coopération fonctionnelle

Le service a une liaison privilégiée avec le temps scolaire mais sans confusion des rôles respectifs.

L'interclasse de la pause méridienne et ses objectifs :

Accueil, nutrition, repos, choix de temps libre (temps non contraint) et choix d'animation par les animateurs.

C'est un moment d'échange, de détente et d'apprentissage, d'où l'intérêt à donner à l'enfant la place qu'il mérite. Il faut que celui-ci apprenne à se servir seul, à goûter à tout, à partager, à ne pas gaspiller la nourriture et à savoir laisser les tables propres. Pour débarrasser, une organisation a été fixée sur chaque site entre l'équipe d'animation et le personnel de service.

Les accueils matin et soir, ses objectifs :

- ❑ Favoriser une passerelle afin de permettre une communication de l'ensemble avec les enseignants et les parents.
- ❑ Proposer aux enfants des structures d'accueil et de détente en adéquation avec leurs besoins.

Ce temps doit se dérouler dans le calme et où l'animateur doit être disponible et à l'écoute de chaque enfant, et, également à l'écoute des parents.

Le fait que les enfants passent de plus en plus de temps dans les différentes structures d'accueils a permis de mettre en évidence qu'il faut modifier, la vision de garde d'enfant et de développer de véritables structures de temps libre qui permettent aux enfants de s'épanouir.

Le rythme de vie de l'enfant étant important le centre aménage des pôles de sérénité dans l'espace et dans le temps. Ces temps libres détiennent, également, un potentiel éducatif, quant à l'animation, elle passe par la notion de jeux libres.

L'accueil péri-éducatif, ses objectifs :

Ce temps doit, particulièrement, se construire avec un fort partenariat avec l'Education nationale, les associations et les familles.

Les activités et les locaux

Une offre multiple (culturelle, sportive et généraliste) est mise en place afin de permettre aux enfants qui aspirent à des activités artistiques, sportives ou ludiques de trouver ces possibilités. Les contenus seront adaptés aux différentes classes d'âge et sous forme de cycles de vacances à vacances. Les activités seront conçues comme la possibilité pour chaque enfant de pratiquer des activités culturelles ou sportives auxquelles, pour certaines, l'enfant n'aurait pu actuellement accéder. Il est à préciser que ces actions ne sont pas en concurrence avec l'apprentissage des arts fait pendant le temps scolaire.

Les intervenants rempliront une fiche action décrivant le projet et ses objectifs. Les enfants s'inscriront auprès de leurs animateurs et selon les places disponibles. A souligner que l'inscription se faisant par cycle, il y aura rotation des enfants à chaque période.

En ce qui concerne les locaux, sont utilisés les bâtiments scolaires (hors classes) ainsi que les terrains ou salles sportives de la ville. Egalement, des locaux du Centre Social et Culturel Léo Lagrange. Dans le cas où les activités imposeront de sortir de l'école, les déplacements se feront en pédibus, encadrés par un animateur généraliste et le spécialiste de cette animation.

A noter que le choix des activités tiendra compte de la proximité des bâtiments par rapport aux écoles.

Les horaires

Pour les enfants des écoles élémentaires les horaires se situent entre 15h45 et 16h30 voir 17h pour certaines activités, dont majoritairement sportives, résultant de transfert ou d'un besoin plus long pour la qualité pédagogique.

Pour les enfants des écoles maternelles de 15h55 à 16h30. Ce temps décalé de 10 mn, répond à la demande des familles qui ont plusieurs enfants à chercher sur les 2 niveaux scolaires.

Le lien entre éducatif et péri-éducatif

Un PEDT cohérent sera mis en place dans l'année 2014. Cela signifie que tous les acteurs éducatifs (scolaires, périscolaires, parentaux et associatifs) travailleront ensemble sur ce projet.

L'encadrement

Le temps péri-éducatif est déclaré à la DDCS, cela signifie que les animateurs seront 1 pour 10 en maternelle et 1 pour 14 pour les élémentaires selon le cadre de la loi actuelle.

Les intervenants spécialistes (sportifs ou culturels) seront assurés par du personnel qualifié (Brevet d'Etat, professeur de musique etc.).

L'EXTRASCOLAIRE :

Les accueils de mineurs aux Aiguisons/Cèdres et aux HUCHES FRANCOIS-MITERRAND

Un projet global adapté à la situation locale et qui a pour objectif de répondre à la diversité des attentes des enfants et des parents. Les ACM sont des entités éducatives, ils constituent, en premier, un service rendu aux parents qui, pour des raisons personnelles sont contraints de faire garder leurs enfants à certains moments de la semaine ; ils sont aussi un service qui éduque par le loisir.

Les 2 accueils sont des espaces pour les enfants où ils vivront des moments d'animation avec des possibilités de choisir leurs ateliers. Ils sont des vecteurs de transmission de la citoyenneté et contribuent à la construction de la notion de collectivité.

A- VALEURS ET INTENTIONS EDUCATIVES

❖ UN SOUCI D'EDUCATION A LA CITOYENNETÉ A PARTIR DU DEVELOPPEMENT DE LA SOCIABILITÉ ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES.

❖

A l'heure actuelle les 2 ACM se définissent comme des entités éducatives assurant l'accueil en collectivité, au sein duquel, l'accent est mis sur le bien vivre ensemble en société et dans le respect mutuel.

Cette éducation face à la nature et à la réalité concrète des gens et des choses n'est ni imposée ni subie, elle est désirée, recherchée, sollicitée. L'intérêt de l'enfant est éveillé par le nouveau cadre de vie, par la révélation d'un milieu inconnu, par l'expérience vécue de nouvelles relations sociales.

❖ RENFORCEMENT DES LIENS FAMILIAUX ET SOCIAUX, REAFFIRMATION DE LA PLACE PRIMORDIALE DES PARENTS.

Les accueils périscolaires et extrascolaires ont, à côté de la famille et de l'école, une importante mission éducatrice, originale et spécifique pour organiser l'épanouissement physique et culturel de l'enfant. Pour ce faire, il socialise l'enfant par le biais d'animations et des jeux proposés pendant le temps de loisirs de celui-ci.

Il est vrai qu'il nous incombe de transmettre les valeurs universelles à l'enfant, mais nous avons aussi le devoir de respecter l'identité de chacun, car chaque enfant est un être social et un individu unique avec ses propres différences et sa propre histoire.

L'enfant progresse en se transformant, en prenant conscience de son autonomie, ce qui implique que la motricité, l'éveil mental et la sociabilité ne peuvent être dissociés.

☺ ASSURER UNE MEILLEURE COHABITATION DES DIFFERENTES CULTURES PAR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE CHACUN ET LA CONSTRUCTION D'ACTIONS COLLECTIVES SUR LE TERRITOIRE

Nos actions doivent prendre en compte les diversités sociales et culturelles de chacun, nous devons aussi avoir l'exigence de proposer à tous les enfants des activités de loisirs à caractère éducatif et où le plaisir n'est pas oublié afin de renforcer l'égalité de chance pour tous.

Le rôle primordial des familles dans l'éducation est renforcé et complété par le centre : l'apprentissage à la citoyenneté se trouve en toute évidence sur le terrain de l'enfant qui est le jeu ; n'est-il pas le premier pas vers l'assimilation des règles en collectivité ?

Créer une dynamique sociale par une meilleure connaissance du territoire et de l'environnement, laquelle favorise l'intégration et l'implication des jeunes et aide à serrer les liens entre eux, notamment, par le biais de cette même appartenance.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

❖ **Le public concerné :**

Les enfants sont accueillis dès trois ans jusqu'à treize ans selon les structures d'accueil (périscolaire ou extrascolaire). La fréquentation, de l'un ou l'autre de ces services, nécessite de la part des familles l'ouverture au préalable d'un dossier d'inscription pour chaque nouvelle année scolaire.

❖ **Informations des conditions de déroulement de l'accueil**

Pour tous les temps (matin, soir, pause méridienne, péri-éducatif, mercredi et vacances, ceux-ci permettent une souplesse d'organisation pour les parents avec la possibilité de choisir les jours voulus.

L'utilisation de ces services se fait, bien sûr, par inscription.

❖ **les locaux**

Pour les 2 accueils collectifs de mineur Aiguisons et Huches François-Mitterrand appelés couramment « centres de loisirs » : les bâtiments utilisés sont ceux des écoles : les Aiguisons/Cèdres et les Huches François-Mitterrand pour les mercredis. Les Aiguisons/Cèdres pour les petites et grandes vacances. Dans chaque ACM, il y a un bâtiment maternel comprenant plusieurs salles d'activités, d'un coin cuisine et d'un dortoir ; il y a un bâtiment élémentaire comprenant plusieurs salles d'activités dont un coin cuisine ; la salle Verrey ; il y a un restaurant dans chaque ACM, composé de plusieurs salles de restauration et un office dans les normes HACCP.

❖ **la politique de qualification de l'encadrement**

Les animateurs permanents seront titulaires du BAFA, l'équipe de direction sera titulaire du BAFD ou stagiaire BAFD au minimum. Ils auront chaque année la possibilité de faire une formation continue. Les animateurs vacataires seront composés de titulaires d'un BAFA ou de stagiaires pratiques et

éventuellement de quelques non diplômés comme le permet la législation. Les intervenants spécialistes seront détenteurs de diplôme leur permettant de professer.

❖ **les choix sur l'amplitude des temps d'accueil**

Le mercredi l'inscription se fait à la journée avec repas de 11h30 à 18h30 (sous conditions) avec départ (16h30-18h30) échelonné. Pendant les petites et grandes vacances l'inscription se fait, également, à la journée. L'amplitude horaire varie de 7h30 à 18h30 (sous conditions) avec une arrivée (7h30-9h30) et un départ (16h30-18h30) échelonnés. Des mini-séjours accessoires sur 2,3,4 jours sont, également, proposés donc avec les nuitées.

❖ **les modalités tarifaires**

La fréquentation de ces différents services est facturée au taux d'effort fixé par la commune.

❖ **les partenariats**

Différents partenariats sont effectués avec la bibliothèque, la ludothèque, le centre culturel Léo LAGRANGE, les Francas, etc. Ainsi qu'avec des partenaires institutionnels à l'occasion d'un contrat ville, d'un contrat enfance- jeunesse et d'un contrat éducatif local.

❖ **les informations des familles**

Lors de la constitution du dossier les parents reçoivent un document appelé "conditions d'utilisation du service périscolaire de la ville de Quetigny". La programmation peut être annuelle, mensuelle ou hebdomadaire. Pour ce faire des calendriers sont envoyés par la poste. Il existe sur la commune une gazette d'information, un livret des accueils de la petite enfance, un guide pratique d'informations générales et d'un guide de l'écolier. Pour les CLSH petites et grandes vacances sont éditées différentes informations. Les parents peuvent consulter en ligne sur le site de la Commune les programmes ainsi que les menus. Enfin pour tout renseignement complémentaire il est possible de contacter le service aux heures de permanences.

❖ **les modalités de participation de l'ensemble des acteurs**

Différentes instances existent : des groupes de pilotage ; des comités consultatifs, des commissions.

Michel BACHELARD
Maire de Quetigny,
Conseiller Général de la Côte d'Or